



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

\*



MINISTRE DE LA FEMME  
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

\*

DIRECTION DES DROITS DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE ET DES GROUPES VULNERABLES

\*

# REVUE SECTORIELLE 2016



**SOUS-SECTEUR**  
**ENFANCE / PROTECTION**



**CONTRIBUTION**

*Mars 2016*

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>I. RESULTATS ENREGISTRES EN 2015-2016</b> .....	4
<b>II. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS</b> .....	12
<b>III. PROGRAMMATION DES ACTIVITES EN 2016</b> .....	14
<b>CONCLUSION</b> .....	16

## INTRODUCTION

Les enfants, en raison de leur poids démographique important<sup>1</sup>, de leur vulnérabilité naturelle et du caractère stratégique des investissements les concernant pour l'émergence de notre pays, constituent un pan important des nouvelles orientations politiques en matière de développement économique et social.

L'analyse du déficit d'efficience des nombreuses initiatives en faveur des enfants formulées à travers des projets et programmes et la persistance de certaines problématiques de protection, source de violation des droits de l'enfant comme l'exploitation économique des enfants par la mendicité, les mariages d'enfants, le travail des enfants, le défaut d'enregistrement à l'état civil, les grossesses précoces, révèlent un véritable problème de gouvernance tant en matière de planification que de pilotage des politiques publiques en faveur de l'enfance.

L'étude sur la *cartographie et l'analyse des systèmes de protection au Sénégal*, réalisée pour le compte du Gouvernement en janvier 2011, a révélé l'existence d'une multitude d'acteurs qui fonctionnent sans mécanismes de coordination stratégique ou multisectorielle, ni stratégies communes d'intervention en faveur des enfants.

Dans le souci de pallier aux insuffisances ainsi notées, de réaffirmer son engagement et de matérialiser sa volonté de construire un environnement légal et institutionnel favorable au respect et à la promotion des droits de tous les enfants au Sénégal, le Gouvernement s'est doté d'un document de politique nationale sur la protection de l'enfance.

Adoptée lors du conseil interministériel du 27 décembre 2013, la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) crée, grâce à une démarche participative, un cadre pour améliorer la coordination des interventions et mutualiser les ressources des acteurs publics et privés. Elle vise également à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif national global apte à prévenir toutes les formes de violation et abus que subissent les enfants, d'y répondre et de les éliminer.

Pour atteindre les objectifs déclinés dans la SNPE, un plan d'action pour la période 2013-2015 a été élaboré. Ce premier plan d'action, articulé autour de deux (02) objectifs stratégiques, trois (03) objectifs opérationnels avec (09) composantes a été mis en œuvre dans un cadre partenarial impliquant les différents intervenants du secteur de la protection de l'enfance (acteurs étatiques, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, organisations d'enfants). Les cadres de coordination mis en place (Comité Intersectoriel National de Protection de l'Enfant (CINPE), Secrétariat Exécutif National de Protection de l'Enfant (SENPE), Commissions techniques, Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE), Comités Locaux de Protection de l'Enfant) ont permis d'accompagner la mise en œuvre de ce plan d'action.

Le bilan de mise en œuvre dudit plan d'action a montré que des progrès certains ont été accomplis, notamment au niveau de la coordination, du pilotage des offres de services et de

<sup>1</sup> La population de moins de 18 ans au Sénégal représente 49 % de la population totale (EDS-Continue 2014)

la capacitation des intervenants. Toutefois, de nombreux défis interpellent encore les acteurs du secteur qui, conscients du fait que la protection de l'enfance est une responsabilité collective, poursuivent la collaboration avec les institutions dont les domaines de compétences concourent à la réalisation des droits des enfants.

Dans ce sens, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE), en sa qualité de département chargé de piloter la politique nationale, entend renforcer ses actions en faveur des enfants à travers la mise en œuvre du plan d'action post 2015 de la SNPE. A cet effet, un processus de réactualisation dudit plan, pour la période 2016-2018, est enclenché par la Direction des Droits, de la Protection de l'Enfance et des Groupes Vulnérables. Ce document de planification stratégique, conçu dans le sillage des Objectifs de Développement Durable (ODD), est articulé au Plan Sénégal Emergent (PSE) et à l'Acte III de la Décentralisation, conformément aux recommandations issues de l'évaluation du premier plan d'action. De même, une attention particulière y est accordée aux questions émergentes de protection de l'enfance (prise en charge des enfants en situation d'urgence, violences basées sur le genre, appui psycho-social, etc.).

## **I. RESULTATS ENREGISTRES EN 2015-2016**

La Direction des Droits, de la Protection de l'Enfance et des Groupes vulnérables, en sa qualité de structure chargée de piloter la mise en œuvre de la SNPE pour le compte du MFFE, s'est résolument inscrite dans le sillage de la politique nationale de protection de l'enfance. Dès lors, tous les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de ses missions sont arrimés au plan d'action 2013-2015 de la SNPE structuré autour de neuf composantes visant l'atteinte des deux objectifs majeurs déclinés dans la Stratégie.

### **1) Cadre politique, institutionnel et législatif**

#### **☛ Révision de l'arrêté portant création du CINPE**

La mise en œuvre de la Stratégie a révélé la nécessité de modifier l'arrêté primatorial n°01333 du 24 janvier 2014 portant création du CINPE, afin de l'adapter aux nouvelles réalités du secteur. En conséquence, la Direction a conduit le processus de réactualisation de l'arrêté et soumis le projet à la signature du Premier Ministre.

#### **☛ Mise en place des commissions techniques de la SNPE**

L'opérationnalisation des actions pilotées par le Secrétariat Exécutif a nécessité la mise en place de commissions techniques dirigées par les ministères sectoriels clés. C'est ainsi qu'il a été retenu, de manière consensuelle, les quatre (04) commissions suivantes : (i) Prévention dirigée par la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS /Ministère de la Santé et de l'Action Sociale) ; (ii) Prise en charge dirigée par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS /Ministère de Justice) ; (iii) Promotion, Partenariat et Communication dirigée par la DDPEGV (MFFE) et (iv) Suivi, Evaluation et Gestions des connaissances dirigée par la Direction des Droits Humains (DDH /Ministère de la Justice).

### ☛ *Participation à l'élaboration du Code de l'Enfant*

Sous l'impulsion de la Direction des Droits Humains (Ministère de la Justice), l'avant projet de loi sur le Code de l'Enfant a été finalisé, avec la participation de nombreuses structures, dont la Direction qui, en sa qualité de président de la Commission Promotion, Partenariat et Communication, doit porter le plaidoyer en vue de son adoption, puis de son application.

### ☛ *Suivi des engagements régionaux de l'Etat du Sénégal*

La Commission de l'Union Africaine a mandaté, du 27 au 31 juillet 2015, une mission du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE), organe chargé de la promotion et de la protection des droits de l'enfant conformément à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE).

L'activité, supervisée par la Direction, s'inscrit dans le cadre du suivi des Recommandations adressées au Gouvernement du Sénégal, suite à l'examen de son Rapport sur la mise en œuvre de la Charte. Dans ce sens, les Experts ont rencontré les principaux Acteurs Etatiques, Organisations de la Société Civile et Partenaires Techniques et Financiers ayant parmi leurs missions la protection de l'enfance.

### ☛ *Réactualisation du Plan d'Actions de la SNPE*

Un comité technique restreint, composé de représentants des structures étatiques clés, organisations de la société civile et partenaires techniques et financiers, s'est retrouvé en atelier résidentiel du 28 au 30 Décembre 2015, pour élaborer le draft de plan d'action opérationnel de la SNPE pour la période post 2015. Les actions inscrites dans le document ont pour soubassement les priorités nationales du secteur corrélées au Plan Sénégal Emergent (PSE), les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les thématiques émergentes de protection de l'enfance (prise en charge des enfants en situation d'urgence, violences basées sur le genre, appui psycho-social...).

## **2) Coordination, suivi-évaluation et partenariat**

### ☛ *Modélisation des dispositifs locaux et validation du paquet minimum de services de protection de l'enfance au Sénégal*

Dans la perspective d'améliorer la qualité des offres de services de protection au niveau local et de renforcer le système national intégré de protection de l'enfance au Sénégal, la Direction a organisé, du 17 au 20 mars 2015 à Kolda, un atelier qui a permis d'harmoniser les dispositifs locaux de protection (au niveau arrondissement, commune, village et quartier) et d'identifier un paquet minimum de services de protection de l'enfance.

La rencontre, organisée sous forme d'un atelier résidentiel de quatre jours, a réuni une cinquantaine de participants issus du niveau national, du niveau local et des partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre de la SNPE. La grande particularité de cette activité réside l'implication financière de la plupart des PTF (UNICEF, World Vision, Save the Children et Plan Sénégal).

#### ☛ *Participation à la 25<sup>ème</sup> session du CAEDBE*

Dans le cadre du suivi de des engagements régionaux des pays membres de l'Union Africaine, le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien être de l'Enfant a invité l'Etat du Sénégal à sa 25<sup>ème</sup> session tenue du 21 au 24 avril 2015 à Addis Abéba. Le Ministère, en tant que responsable de la politique nationale de protection de l'enfance, a été représenté par une mission de la DDPEGV.

#### ☛ *Rencontre du Secrétariat Exécutif National de Protection de l'Enfant (SENPE)*

Le Secrétaire Général du MFFE a présidé, dans la matinée du mardi 28 avril 2015 au cabinet, la première rencontre technique du Secrétariat Exécutif National de Protection de l'Enfant. Ce fut l'occasion de discuter du bilan de mise en œuvre de la SNPE, de partager les modifications proposées sur l'arrêté du CINPE et d'identifier les points à inscrire à l'ordre du jour de la rencontre du CINPE.

#### ☛ *Réunion des commissions techniques de la SNPE*

Outre les réunions inter commissions de suivi et d'harmonisation des interventions, la Direction a facilité, par le biais de l'assistant technique, les rencontres d'installation des Commissions Prévention et Prise en charge, tenues respectivement les 09 et 23 juillet 2015.

#### ☛ *Installation des CDPE de Matam, Goudiry, Bounkiling et Goudomp*

Une mission de la Direction s'est rendue du 1<sup>er</sup> au 04 juillet 2015 dans le département de Matam pour procéder à l'installation de son Comité Départemental de Protection de l'Enfant (CDPE). Ce fut l'occasion de partager, avec les acteurs locaux, les différents référentiels essentiels au fonctionnement du CDPE, notamment la SNPE, le système national intégré de protection de l'enfance, le modèle de CDPE et les normes et standards minimaux de prise en charge des enfants. Les formateurs ont, de plus, appuyé les participants dans l'élaboration de la cartographie des acteurs et du plan d'action départemental de protection de l'enfant.

Dans la même veine, la Direction a accompagné la mise en place des CDPE de Goudiry du 20 au 22 août 2015, puis de Bounkiling et Goudomp entre le 1<sup>er</sup> et le 06 septembre 2015.

Ainsi, sur les quarante cinq (45) départements que compte le pays, trente et un (31) disposent de leur cadre départemental de gestion des questions de protection de l'enfance.

#### ☛ *Missions de suivi des activités des CDPE*

Le Ministère, en sa qualité de département chargé de coordonner la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance, conduit chaque année des missions de suivi auprès des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre des plans de travail annuels. A cet effet, en vue de capitaliser les actions réalisées au niveau déconcentré et de contribuer au fonctionnement efficient des CDPE, une équipe de la Direction a tenue une rencontre de suivi des activités du CDPE de Bakel le 06 juillet 2015, sous la présidence du préfet. A sa suite, une mission conjointe de la Direction et de la Direction Générale de l'Action Sociale (Ministère de Santé et l'Action Sociale) en a fait de même dans les départements de Diourbel, Mbacké, Fatick et Mbour, respectivement les 03, 04 et 05 août 2015.

#### ☛ *Revue du secteur de la protection de l'enfance*

Deux années après la mise en œuvre du Plan d'Actions national 2013 2015 de la SNPE, les acteurs du secteur se sont réunis, les 06 et 07 août 2015 au Complexe le Gondolier Virage sis sur la Route de Ngor, afin de procéder à la revue du secteur de la protection de l'enfance, à travers le partage du bilan de mise en œuvre du plan d'actions et l'identification des synergies et points d'ancrage avec les autres programmes de l'Etat (protection Sociale, formation professionnelle, Modernisation des daaras, emploi des jeunes...). L'occasion a également été saisie pour déterminer les prochaines étapes du processus de réactualisation du plan d'actions de la SNPE, en dégagant les perspectives d'articulation aux Plan Sénégal Emergent (PSE) et Acte III de la décentralisation.

L'atelier a regroupé les intervenants clés du secteur de la protection de l'enfant issus des différentes structures étatiques, des représentations des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile.

#### ☛ *Mise en place des commissions techniques de la SNPE*

Suite à l'installation officielle des Commissions *Prévention* par la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) et *Prise en charge* par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS), ce fut au tour de la Direction de mettre en place celle dénommée *Promotion, Partenariat et Communication* dont elle assure la présidence. La rencontre s'est tenue lieu dans les locaux de la Direction le 28 août 2015.

#### ☛ *Participation à la 71<sup>ème</sup> session du CDE*

Le Comité des Droits de l'Enfant, organe investi du contrôle de la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), a tenu sa 71<sup>ème</sup> session du 11 au 29 janvier 2016 à Genève. A cette occasion, une délégation gouvernementale conduite par le Directeur de la Protection s'est rendue à Genève, du 09 au 13 janvier 2016, pour participer à l'examen du rapport compilé des 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rapports périodiques du Sénégal.

### **3) Infrastructures, équipements et logistiques**

#### ☛ *Construction d'ouvrage dans les structures de prise en charge d'enfants*

Conformément aux objectifs du Projet de Lutte contre la Vulnérabilité des Enfants, la Direction a appuyé certaines écoles coraniques dans la construction d'abris pour les élèves, ainsi qu'une structure de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité en cours d'édification dans le département de Thiès.

#### ☛ *Equipement des dispositifs locaux de protection*

Dans le souci d'opérationnaliser la base de données en construction pour le secteur, l'UNICEF a mis à la disposition de la Direction cinq (05) ordinateurs portables qui seront transmis par voie officielle à des CDPE identifiés pour participer à la phase pilote d'exploitation de l'outil de collecte de données.

#### ☛ *Mise à disposition de tentes*

Dans le cadre de son programme de coopération avec l'Etat du Sénégal, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a cédé à la Direction un lot de tentes pour faciliter la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité lors des grands rassemblements.

#### 4) Offres de services

##### ☛ *Assistance aux enfants égarés/séparés durant les grands rassemblements*

En collaboration avec la Croix Rouge, le Centre GINNDI et les acteurs locaux, la Direction a porté assistance aux enfants égarés ou séparés de leurs familles lors des événements religieux majeurs (Magal de Kazou Rajab à Touba le 16 mai 2015 ; Appel des Layennes à Dakar les 19 et 20 mai 2015 ; Pèlerinage Mariale de Popenguine le 24 mai 2015).

Pour mener à bien cette initiative, des Unités Mobiles de Protection des Enfants (UMPE) ont été déployées dans les localités concernées et une zone d'accueil et de prise en charge des enfants égarés/séparés implantée dans chaque site.

##### ☛ *Redynamisation du Comité ad'hoc pour l'éradication de la mendicité infantile*

Dans la perspective d'impulser la mise en œuvre du programme d'éradication de la mendicité infantile, la Direction a initié, le 28 juillet 2015, une rencontre du comité ad'hoc de lutte contre la mendicité infantile. La réunion, tenue au cabinet du MFFE sous la présidence du Directeur de cabinet, a permis de partager le plan stratégique d'éradication de la mendicité infantile et de dégager des perspectives en vue de la réactualisation de son programme.

#### 5) Renforcement des capacités techniques des intervenants et de la gestion des connaissances

##### ☛ *Formation sur la préparation aux urgences en matière de protection de l'enfance*

La Direction a organisé, du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2015 à Saly, un atelier de formation sur la préparation aux urgences en matière de protection de l'enfance, en partenariat avec l'UNICEF. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des acteurs du secteur face aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence (inondations, incendies, épidémies, ...) qui fragilisent principalement les enfants.

L'activité constitue, par ailleurs, une application de la recommandation du Premier Ministre formulée lors du Conseil Interministériel pour l'adoption de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) à savoir « ... finaliser la réflexion sur l'aménagement d'un dispositif performant de protection des enfants dans les situations d'urgence ».

L'atelier constitue la première phase d'un programme de capacitation qui permettra de renforcer le dispositif de prise en charge d'urgence des enfants au plan national et local, mais surtout de disposer d'une masse critique d'acteurs disponibles et immédiatement mobilisables en cas de besoin.

• **Elaboration d'un manuel de procédure de gestion des centres d'accueil et de prise en charge des enfants vulnérables**

En collaboration avec le Service Social International, par le biais du Réseau Afrique de l'Ouest pour la protection des enfants (RAO), la Direction avait initié en 2014 un processus d'élaboration d'un instrument de gestion qui ambitionne de faciliter le travail des centres d'accueil, notamment dans la prise en charge des enfants.

Suite à trois rencontres de conception et de partage sur les éléments constitutifs du manuel, la Direction a réuni vingt cinq gestionnaires de centres d'accueil à Saly du 08 au 10 avril 2015 en vue de valider la première mouture du manuel.

• **Formation sur l'utilisation de la base de données**

Le processus de mise en place d'une base de données pour le secteur de la protection de l'enfance, entamé en début d'année 2014 avec l'appui technique de la Direction de la Planification (Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques) a connue une avancée majeure avec la formation des sept CDPE choisis pour dérouler la phase pilote, à savoir Pikine, Guédiawaye, Kolda, Médina Yoro Foulah, Vélingara, Sédhiou et Ziguinchor.

La rencontre s'est tenue les 27 et 28 juillet 2015 dans les locaux de la Direction, en présence des représentants des directions leaders de Commissions techniques en l'occurrence la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) et la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).

• **Renforcement des capacités techniques des membres des CDPE**

Dans le souci de renforcer les capacités d'intervention des CDPE, la Direction a conduit des missions de formation des membres des Comités Départementaux de Protection de l'Enfance de Tambacounda, Kolda et de Vélingara.

De plus, une session de formation de formateurs sur la politique nationale de promotion et protection des droits de l'enfant s'est tenue du 16 au 18 Février 2016 à Mbour. La rencontre a permis de renforcer les capacités des chefs de services déconcentrés du Développement Social et Communautaire, de l'Action Educative en Milieu Ouvert et de l'Action Sociale, en vue de disposer d'un pool de formateurs au niveau local capables de vulgariser les documents relatifs à la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE).

• **Partage sur la SNPE avec les chefs des services centraux de l'Etat**

L'implication efficiente des décideurs et acteurs dont les domaines de compétence participent au respect des droits des enfants au Sénégal suppose une appropriation technique conséquente des documents relatifs à la protection de l'enfance. C'est dans ce sens que la Direction a organisé, à l'intention des acteurs principaux du Ministère de l'Intérieur, une session d'informations sur le secteur, particulièrement la SNPE et les actions développées pour l'atteinte de ses objectifs.

Ainsi, une trentaine d'acteurs étatiques ont pu participer à cette rencontre préparée en relation avec le Ministère de l'Intérieur et tenue les 13 et 14 août 2015 à Saly (Mbour). La cérémonie d'ouverture était présidée par Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et

de l'Enfance, en présence du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

A l'issue de cette rencontre, la Direction a entamé un processus de collaboration avec l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP), afin de promouvoir leur insertion dans le système national intégré de protection de l'enfance. Dans cette perspective, une session de formation sur la SNPE en direction des coordonnateurs départementaux des ASP et du staff national, s'est tenue les 04 et 05 février 2016 à Saly.

Dans la continuité de sa démarche de collaboration, la Direction a animé, les 03 et 04 mars 2016 à Saly, un atelier de formation sur la SNPE à l'intention des chefs des services centraux de la Présidence de la République et des Ministères en charge de la Famille et de l'Enfance, de la Justice, de la Santé et de l'Action sociale, de l'Education, de la Jeunesse, de l'Economie et des Finances, de la Gouvernance Locale et des Télécommunications.

## **6) Développement de la recherche**

### **• Partage du rapport de l'étude sur le coût des offres de services de protection**

Dans le cadre de la mise en place du système intégré de Protection de l'Enfant, le Gouvernement du Sénégal a commandité, avec l'appui de l'UNICEF, une étude sur l'évaluation des coûts des services de Protection de l'Enfance au Sénégal.

Suite à la phase de collecte de données sur le terrain dans les départements de Guédiawaye et Kolda, le consultant a partagé le draft de rapport avec le comité de pilotage, le 1<sup>er</sup> avril 2015 au complexe Good Rade sis sur la VDN.

Les recommandations issues de la rencontre vont permettre d'enrichir le rapport avant son partage avec les acteurs intervenant dans la protection de l'enfance, surtout ceux offrant des services de protection. Le but de cette étude est de mettre à la disposition des intervenants un instrument d'aide à la budgétisation des actions à entreprendre en faveur des enfants.

### **• Etude sur la prise en charge alternative des enfants par les familles**

Eu égard à l'importance de la dimension communautaire dans la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE), la Direction a initié une étude pour mieux comprendre les déterminants de la prise en charge alternative et évaluer le coût de ce service que les familles sont amenées à assurer dans le contexte actuel marqué par l'accroissement de la vulnérabilité économique et sociale. Cette étude viendra compléter ce qui est déjà réalisé dans le costing des offres de services de protection de l'enfance.

### **• Participation à une étude sur le confiage**

Dans la perspective de comprendre et d'améliorer les mécanismes informels de protection de remplacement des enfants, la Direction appuie l'ONG Save the Children International dans la réalisation d'une étude sur la prise en charge des enfants par des proches. Les résultats de cette recherche aideront à renforcer le système de placement alternatif des enfants dans le dispositif intégré de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité.

## **7) Communication**

### **☛ *Célébration de la 25<sup>ème</sup> édition de la JEA et de la 27<sup>ème</sup> édition de la SNE***

A l'instar des pays membres de l'Union Africaine, le Sénégal a commémoré le 16 juin 2015, le 25<sup>ème</sup> anniversaire du massacre des enfants de Soweto (Afrique du Sud) autour du thème : « 25 ans après l'adoption de la Charte de l'Enfant Africain : Accélérer nos efforts pour l'éradication du mariage des enfants en Afrique. ». La cérémonie officielle de la Journée de l'Enfant Africain (JEA) a eu lieu dans l'après-midi du 16 juin à Kédougou, sous la présidence de Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. Auparavant, dans la matinée, Madame le Ministre s'est rendue, avec des membres du Comité de pilotage, dans quelques structures de prise en charge d'enfants de la localité identifiées par le CDPE et leur a remis divers dons en nature.

Concomitamment à la JEA, la Direction a initié, en relation avec divers acteurs du secteur regroupés au sein du Comité, des activités de plaidoyer et de sensibilisation en vue de susciter une prise de conscience collective pour l'adoption et la mise en œuvre de mesures sociales et juridiques favorables à l'éradication du mariage des enfants, ceci dans le cadre de la célébration de la 27<sup>ème</sup> édition de la Semaine Nationale de l'Enfant, tenue du 16 au 22 juin.

Divers supports de communication autour du thème ont été produits pour l'occasion (spot radio (en français, wolof et langues locales), tee-shirts, banderoles, flyers,...) et des émissions télé et radio mises à contribution pour vulgariser les messages.

### **☛ *Célébration du Gala National de l'Enfance***

Faisant suite à la recommandation du premier ministre formulé lors de l'adoption politique de la SNPE et de son plan d'actions, la Direction a entamé un processus de redynamisation du Gala National de l'Enfant.

A cet effet, différentes séances de travail ont été tenues avec les partenaires à l'issue desquelles les termes de référence et divers documents ont été élaborés pour l'organisation de ce Gala. De plus, un Comité National de Pilotage a été installé officiellement le 24 juillet 2015 et les commissions identifiées (Scientifique ; Organisation ; Artistique ; Finances et Partenariat ; Commission Communication) ont démarré leurs travaux.

## **8) Prévention**

### **☛ *Financement de microprojets***

Dans le cadre du Projet de Lutte contre la Vulnérabilité des Enfants (PLVE), la Direction a soutenu des familles en vue de leur résilience à travers le financement de microprojets.

### **☛ *Appui aux enfants vulnérables***

Des dizaines d'enfants issus de familles défavorisées ont bénéficié du soutien de la Direction à travers le PLVE pour une prise en charge médicale, sociale ou éducative.

#### ☛ *Appui aux enfants dans les Daara*

Diverses structures de prise en charge d'enfants (pouponnières, daara, centres d'accueil et d'hébergement, ...) ont été appuyés en denrées alimentaires, produits d'hygiène et d'assainissement, équipements, matériels didactiques et de couchage, dans le cadre du PLVE.

### 9) Participation des enfants

#### ☛ *Implication des enfants dans les activités de promotion de leurs droits*

Dans le cadre de la célébration de la 25<sup>ème</sup> édition de la JEA et de la 27<sup>ème</sup> édition de la SNE, deux activités majeures ont été dédiées aux enfants. En effet, le lycée de jeunes filles John Fitzgerald Kennedy a abrité, le 18 juin 2015, un panel sur le mariage des enfants, avec pour principal auditoire les élèves des lycées et collèges environnants (Martin Luther King, Blaise Diagne, Birago Diop).

Le lendemain, quatre vingt (80) enfants âgés de 8 à 15 ans, ont animé le festival de théâtre « LES ENFANTS SUR LES PLANCHES » au théâtre National Daniel Sorano. Les prestations étaient l'œuvre d'enfants issus de quatre (04) structures éducatives de la région de Dakar. Ces enfants, ont été sélectionnés à l'issue des castings organisés dans leurs écoles pour constituer des troupes de vingt (20) acteurs. Ils ont ensuite développé leurs idées et réalisé leurs sketches, encadrés par des professionnels qui les ont guidés dans la réalisation technique et artistique.

Plus de neuf cent (900) élèves de ces écoles étaient venus assister au spectacle, ainsi que divers acteurs du secteur (état, société civile, partenaires techniques et financiers).

## II. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La Direction, dans sa volonté de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant, a décliné ses ambitions dans le second plan d'action de la SNPE qui couvre la période 2016-2018 et est structuré autour de six composantes.

### 1) Cadre légal et institutionnel

Dans le souci de contribuer à l'amélioration du cadre légal, institutionnel et partenarial de protection de l'enfance au Sénégal, la Direction envisage de développer des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour la révision/adoption des textes de loi qui concourent à l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments régionaux et internationaux de protection ratifiés par l'Etat. Il s'agira pour l'essentiel des textes du Code Pénal, Code de Procédure Pénal, Code de la Famille, Défenseur des Enfants, projet de loi portant Code de l'Enfant, projet de loi portant statut du daara, loi sur l'adoption internationale, etc..

## **2) Coordination, suivi-évaluation**

Le Ministère, en tant que Secrétaire Exécutif du CINPE, se doit de veiller à la mise en œuvre efficace de la SNPE. A cet effet, elle doit faciliter, à travers la Direction, l'organisation des rencontres périodiques et régulières des cadres de concertation et de suivi des interventions, tant au niveau central que déconcentré.

Par ailleurs, dans l'exécution de ses missions régaliennes, la DDPEGV a le devoir de faciliter la participation du secteur aux différentes rencontres internationales de suivi et d'évaluation du niveau de mise en œuvre des recommandations formulées par les différentes instances de protection des droits de l'homme en général, de l'enfant en particulier (Examen Périodique Universel, CDE, CADBE, CEDAW, Déclaration d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie). Les informations obtenues devront ensuite faire l'objet de partage régulière à travers des séances avec les acteurs concernés.

## **3) Amélioration de l'accès aux offres de services**

Le renforcement de capacités des services de protection et des intervenants et l'amélioration des offres de services constituent un pan important du dispositif national intégré de protection de l'enfant. C'est pourquoi, la Direction va s'atteler à favoriser la mise en place d'infrastructures, équipements, logistiques et ressources humaines appropriés pour les services et structures d'accueil des enfants en situation de vulnérabilité, conformément aux normes et standards requis.

Aussi, pour une utilisation optimale des ressources étatiques, les dispositifs de prévention, prise en charge et promotion mis en place doivent être articulés aux programmes de filets sociaux existants (PNBF, CMU, CEC, etc.).

## **4) Renforcement des capacités des intervenants et gestion des connaissances**

Une des contraintes majeures du secteur révélée par le bilan de mise en œuvre de la SNPE concerne le niveau d'appropriation de la politique nationale, mais également la base de connaissances sur les problématiques de protection de l'enfance. Pour pallier à cette insuffisance, la Direction, en collaboration avec ses différents partenaires, va renforcer la vulgarisation de la SNPE, des documents de protection y afférents et des textes de loi (Plan d'Action de la SNPE, Schéma intégré, Standards minimaux de protection, projet de loi portant Code de l'Enfant, ...). De plus des initiatives seront développées pour capitaliser les bonnes pratiques et référencer les problématiques de protection.

Par ailleurs, la Direction ambitionne de contribuer à l'intégration de modules de formation spécifiques dans les écoles pour professionnels (forces de sécurité, médias).

## **2) Coordination, suivi-évaluation**

- ☞ Soutien au fonctionnement des cadres de coordination (2 rencontres du CINPE et du SENPE, 4 rencontres inter-commissions techniques, 16 rencontres (4\*4) de commissions techniques) et suivi réguliers de leurs activités ;
- ☞ Installation et appui au fonctionnement des cadres de coordination au niveau local (14 CDPE manquants pour compléter le maillage territoriale et niveau désagrégé (arrondissement, commune, village/quartier) ;
- ☞ Participation aux différentes rencontres (EPU, CDE, CADBE, CEDAW, Déclaration d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie) et tenue régulière de séances de partage avec les acteurs nationaux ;
- ☞ Organisation d'une revue annuelle sur la protection de l'enfance et appui à l'organisation de revues au niveau des CDPE ;
- ☞ Signature de convention avec les pays frontaliers dans le cadre de la lutte contre la mendicité/mobilité des enfants ;
- ☞ Tenue de rencontres (internationales, sous-régionales, régionales) de partenariat et d'échanges sur la protection de l'enfance au sein / avec les pays limitrophes (Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mali, Niger, Mauritanie,...).

## **3) Amélioration de l'accès aux offres de services**

- ☞ Réalisation d'une étude sur la cartographie des structures d'accueil ;
- ☞ Plaidoyer pour le renforcement des capacités d'accueil des structures de prise en charge d'enfants en situation de vulnérabilité ;
- ☞ Appui à l'amélioration des paquets de services destinés aux enfants en contact avec le système judiciaire (aménagement de carrés pour mineurs spécifiques aux garçons et aux filles, d'espaces appropriés pour les mères emprisonnées avec leurs enfants, de salles pour enfants dans les tribunaux d'instance, commissariats de police et brigades de gendarmerie) ;
- ☞ Amélioration du système d'information et de gestion informatisé des cas (création de lignes de Service d'Accueil et d'Orientation et articulation à la ligne verte de Ginddi) ;
- ☞ Promotion des offres de services alternatifs de prise en charge des enfants vulnérables (Identification des familles, formation et appui à la mise en œuvre dans deux CDPE) ;
- ☞ Mise en œuvre du plan d'éradication de la mendicité des enfants.

## **4) Renforcement des capacités des intervenants et gestion des connaissances**

- ☞ Codification des schémas de prise en charge intégrée des enfants vulnérables ;
- ☞ Vulgarisation des outils et documents de politiques de protection de l'enfance ;
- ☞ Capitalisation de trois bonnes pratiques endogènes identifiées par les CDPE ;
- ☞ Réalisation de deux études sur les problématiques de protection de l'enfant ;

- ☞ Appui à la réalisation de curricula de formation sur les questions de protection de l'enfance ;
- ☞ Renforcement des capacités des intervenants (acteurs de première ligne, institutionnels, société civile, ONG, enfants).

## 5) Communication

- ☞ Mobilisation des médias publics et privés sur les questions de protection des enfants ;
- ☞ Organisation de rencontres de partage pour l'adhésion des religieux à la mise en œuvre du plan d'action pour l'éradication de la mendicité infantile ;
- ☞ Diffusion des textes et lois sur la protection des enfants ;
- ☞ Renforcement du plaidoyer et de la sensibilisation pour l'application des lois.

## 6) Participation des enfants

- ☞ Institutionnalisation du Parlement National des Enfants ;
- ☞ Appui au renouvellement et au fonctionnement du Parlement et de ces instances ;
- ☞ Renforcement des capacités des enfants sur leurs droits, le leadership, les techniques de communication et de plaidoyer ;
- ☞ Promotion de la participation des enfants aux rencontres internationales, régionales et sous régionales ;
- ☞ Renforcement des capacités des cadres/structures d'encadrement de participation des enfants.

## **CONCLUSION**

La gouvernance du secteur de la protection de l'enfance au Sénégal a connu des avancées majeures ces dernières années, surtout depuis l'adoption de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant et de son plan d'action 2013-2015.

Les enseignements tirés du bilan de mise en œuvre dudit plan, confortés par la revue du secteur, démontrent la persistance d'insuffisances qui inhibent les ambitions des acteurs étatiques et des partenaires au développement.

Ainsi, en vue de favoriser l'émergence d'un Sénégal digne de ces enfants, il est opportun, voire nécessaire de relever le défi de mobilisation des ressources pour le financement du plan d'action post 2015 de la SNPE, notamment avec l'accroissement des ressources allouées dans le BCI, l'articulation des problématiques de protection aux programmes de filets sociaux et le développement du partenariat public/privé.